

PREFET DU JURA

Service Départemental
d'Incendie et de Secours

Arrêté portant composition du jury
de l'unité d'enseignement de
« Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers »

Arrêté N° 515

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

OBJET : Composition d'un jury pour le Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers

- VU l'arrêté du 3 août 1999 modifié relatif au Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers,
VU le décret n° 200-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers et portant organisation du Brevet National des Jeunes de Sapeurs-Pompiers,
VU l'arrêté du 28 août 2001 portant agrément des organismes formateurs des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers,
VU l'arrêté du 10 octobre 2008 modifié relatif aux Jeunes Sapeurs-Pompiers,
SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury d'examen du Brevet 2019 des Jeunes Sapeurs-Pompiers, se déroulera le **26 juin 2020 à 10h00** à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Jura.

Le jury est composé comme suit :

| | |
|---|--|
| Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou un officier de sapeurs-pompiers le représentant (Président) | Monsieur le Commandant Sylvain RICHARD |
| Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant | Monsieur Patrick EBEL |
| Le médecin-chef du service d'incendie ou son représentant | Madame la Médecin Hors Classe Annabelle CARRON |
| Le Président de l'Union Départementale ou son représentant | Monsieur le Commandant Philippe HUGUENET |
| Un officier de sapeurs-pompiers professionnels | Monsieur le Lieutenant Fabien VINCENT |
| Un officier de sapeurs-pompiers volontaires | Monsieur le Commandant Alex DARNAND |
| Un formateur ayant participé à la formation | Monsieur le Sergent Nicolas PIQUET |
| Un examinateur | Monsieur l'Adjudant Wilfried DECKMIN |

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et les membres du jury sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saulnier, le
Le Préfet

- 5 JUIN 2020


Richard VIGNON

SDIS du Jura